AR Prefecture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 083-248300410-20220519-22_05_19_2-DE

Reçu le 25/05/2022 Publié le 25/05/2022

DÉPARTEMENT JUVAR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

Conseil Communautaire de la Vallée du Gapeau

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 12 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	En exercice	Afférents au Conseil Communautaire
23	31	31
	31	31

Objet de la délibération : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

22-05-19/2

Conseillers à voix délibérative :

Présents : M. GARRON- Président
M. PALMIERI Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
M. AYCARD Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
M. FABRE Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
M. GERARDIN Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président

Conseiller communautaire - commune de Belgentier M. VITRANT Mme DRELON Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas M. JAULT M. CALONGE Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas **Mme RAVINAL** Conseillère communautaire - commune de Solliès-Pont M. COIQAULT Conseiller communautaire - commune de Solliès-Pont Mme SMADJA Conseillère communautaire - commune de Solliès-Pont **Mme FOUCOU** Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont M. LAURERI Conseiller communautaire - commune de Solliès-Pont Mme DELGADO Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont M. BOUBEKER Conseiller communautaire - commune de Solliès-Pont M. DUPONT Conseiller communautaire - commune de Soillès-Pont Conseillère communautaire- commune de Soiliès-Pont Mme BELTRA Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont Mme VINCENTS M. BERTI Conseiller communautaire – commune de La Farlède Mme GAMBA Conseillère communautaire – commune de La Farlède Mme EXCOFFON-JOLLY Conseillère communautaire – commune de La Farlède Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville M. CASTEL

Conseillers ayant donné procuration :

Mme FOUASSE à M. GERARDIN Mme MARTINEZ à M. JAULT M. MATTEODO à M. FABRE

Mme CORPORANDY-VIALLON à M. PALMIERI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 17 mars 2022 adoptant le budget principal primitif 2022,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comportant des ouvertures et mouvements de crédits,

AR Prefecture

083-2483LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBÈRE ET DÉCIDE :

Reçu le 23/03/2022 Publié 10/15/2022

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux ajustements budgétaires constituant la Décision Modificative n°1 du Budget Principal et détaillés dans le document budgétaire joint en annexe,

- DIT QUE ces ajustements de crédits sont équilibrés comme suit par section :

Fonctionnement : 109 105.75 € de diminution/augmentation de crédits en dépenses

Investissement, dont opérations : 450 320.00 € en dépenses et en recettes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture du Var le et de sa publication le

Docteur André GARRON

Président CCVG Maire de Solliès-Pont

2 5 MAI 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.